



## Programme de gratuité à la diplomation DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Programme d'enseignement : \_\_\_\_\_

Date de début : \_\_\_\_\_

Date de fin : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature TOS

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction

\_\_\_\_\_  
Date

---

### À SAVOIR CONCERNANT CE PROGRAMME

- Vous devez :
  - ✓ Accompagner votre demande de remboursement de la preuve de paiements (reçus) de vos frais de matériel (cahiers et équipements personnels);
  - ✓ Avoir obtenu tous les préalables du programme. La date limite de l'obtention des préalables est fixée au 30 juin de l'année scolaire pendant laquelle l'élève a suivi sa formation.
- Veuillez prévoir un délai de remboursement de 4 à 6 semaines après la fin de votre formation ou à la réception de votre formulaire complété.
- Le CSSBJ veillera à la délivrance des feuillets fiscaux (bourse).
- Cette politique ne s'applique pas aux élèves bénéficiant déjà d'une aide financière d'un organisme (CLE, CNESST, etc.).

